

Xavier DARON Architecte DPLG

11 rue moulin a vent 97400 SAINT DENIS FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55 **CH25**

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°25

DU 05/09/2014

"AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE" REHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIERE DU MAT

	PC n°	PC 97402 11A0027				
Présen	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
Х	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 52 29 41	0692 67 23 49	Х
	M LEGENDRE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 76 13	0262 52 29 41	0692 70 31 44	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M CENS	CT VERITAS	0262 42 41 40	0262 42 54 04	0692 04 72 56	X
	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	X
	M. ELLAMA	PAQ ALU TP	0262 46 97 28	0262 21 03 26	0692 88 63 92	X
Х	M. SIOU	EGB SIOU	0262 58 50 93	0262 58 85 41	0692 68 92 85	X
Х	M. SAUNIER	EGB SIOU (OPC)	0262 51 41 76	0262 51 41 76	0692 50 54 47	X
	M. SCHLAEINTZ	SCHLAEINTZAUER	0262 51 57 88	?	0692 24 29 59	X
	M. GEORGES	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	?	X
	M. MARINIER	M-METALLERIE	?	0262 72 05 85	0692 82 22 95	X
	M. ARNAL	TEP	0262 58 32 81	0262 58 32 81	0692 78 40 86	X
	M. MESCENE	ESPACE ALUMINIUM	0262 25 48 18	0262 27 84 73	0692 68 52 53	X
	M. SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X
	M. ATANARI	SARB	0262 92 00 95	0262 92 00 95	?	X
	M. GRONDIN	IDEM	?	?	0692 09 09 45	X
	M. RIVIERE	RIVIERE SCHINDLER	0262 25 34 88	0262 25 61 65	0692 910 912	X
	M. OLERY	OLERY	0262 29 13 31	0262 29 13 31	0692 33 54 65	X

PREPARATION DU CHANTIER

EDF : poteau à déposer : MO : merci de tenir informé des démarches de dépose le MOe

AVANCEMENT DU CHANTIER

MAITRE D'OUVRAGE

05/09 MARCHÉ COMPLEMENTAIRE DE CARRELAGE : AO lancé
05/09 MARCHÉ COMPLEMENTAIRE DE PLAQUES DE PLÂTRE : AO lancé

MARCHÉ COMPLEMENTAIRE DE MENUISERIE BOIS : rédaction en cours

29/08 MARCHÉ COMPLEMENTAIRE DE VRD: rédaction en cours

EXPULSION des occupants sans titre de la longère à démolir : date de libération des locaux : ce lundi 08/09/2014 : début de la démolition du local possible dès mardi matin

→ début démolition décalée au 10/09, car décalage passage huissier de 24h

EFFECTIF SUR SITE

Démolition & GO: en cours: effectif: 2 ouvriers

VRD

2

29/08

29/08

05/09

RAPPEL (06/06/14) : soumettre EXE des soutènements, revêtements et clôtures RAPPEL (16/05/14) : remplissage portails & portillons : soumettre FT ou échantillons

GROS ŒUVRE

EXPULSION des occupants sans titre de la longère à démolir : date de libération des locaux : ce lundi 08/09/2014 : début de la démolition du local possible dès mardi matin RAPPEL (01/08/14) : Plans EXE : complément à apporter aux documents d'exécution : coupe détaillée au 1/15 ou 1/20 indiquant épaisseur totale de la dalle sur bac acier, pour permettre au charpentier de positionner ses assises : à la charge du GO.

- → sur la base d'une coupe réalisée par le charpentier, le gros œuvre a communiqué des épaisseurs de dalle en plancher collaborant de 18cm en point haut et 8 cm en point bas ; mais cunette non prise en compte : à intégrer
- → apporter précisions concernant cunettes (dimensions, pentes, etc). Possibilité de proposer solution en variante permettant d'évacuer les EP : à soumettre au MOe

→ pente prévue au marché non conforme à la réglementation accessibilité : à modifier en conséquence

→ → pente, cunette, et raccord SEL / mur existant : cf schémas réalisés en réunion joints en annexe : transmettre EXE. PM : comme indiqué par CT en réunion du 29/08, les pentes devront être de 2 % au lieu de 3% comme indiqué au dossier marché

 \rightarrow \rightarrow suite demande précision du GO, pentes à 2% : y/c en coursive RDC

RAPPEL (01/08/14): Plans EXE: au niveau du mur de coursive démoli, travaux de gros œuvre complémentaires nécessaires en façade est : études à compléter

- → le BET du GO doit mettre ses EXE à jour et les corriger en intégrant ces éléments
 - → → RSO au niveau de l'assise de la charpente métallique supportant la dalle de coursive en bac collaborant : cf. remarques du CT (compte rendu de contrôle technique n°1) : chaînage / semelle de répartition à créer sur arase mur partiellement démoli
 - \rightarrow \rightarrow \rightarrow devis reçu le 05/09 : métrés & PU en cours de vérification

RAPPEL (23/05/14): fondations extensions: enrobages des cadres en SF2:

PV d'autocontrôle à diffuser au MOe & CT lorsque fondations terminées

démolition refend (RDC & R+1) : finalisation en cours

RAPPEL (22/08/14) : Butons sur voiles BA : EXE validées : à mettre en œuvre

RAPPEL (17/07/14): Escalier maçonné: retombée de poutre négative sur palier intermédiaire: non conforme aux plans "MARCHÉ": à reprendre : les plans EXE indice 1a du 16/07/14 et remis ce jour n'intègrent pas cette remarque : à reprendre

CHARPENTE METALLIQUE

UPN supports des bacs acier pour plancher collaborants : suite réalisation schéma joint en 29/08 réunion, attente EXE du GO pour définir position des UPN

> Charpente en façade EST supportant plancher collaborant : un chaînage horizontal en assise sur reste de mur moellons démoli doit suffire d'après CT présent : en attente EXE du GO Proposition du couvreur de passer en zinc à joint debout : entraînerait une charge de env. 200daN/m² (pour ep 18mm, à faire confirmer par couvreur): confirmer compatibilité avec la couverture réalisée.

- → le couvreur annonce avec ce mode de couverture une charge de 23,3 kg/m² (platelage en 27mm)
 - \rightarrow réponse du charpentier attendue pour validation de la variante

RAPPEL (18/07/14): Études d'exécution: suite annonce modification structurelle avec accord de principe de la MOe (ajout de poteaux HEA supplémentaires en façade ouest) : transmettre EXE au CT & Moe pour validation, & transmettre au GO pour accord modification de descente des charges (fondations finalisées)

COUVERTURE

RAPPEL (18/07/14) : Produit préconisé par entreprise : non destiné à une mise en œuvre en couverture

- → l'entreprise propose de passer en zinc à joint debout sans demande modification du montant du marché
 - → acceptation de MOe sous réserve de vérification de la compatibilité technique de cet ouvrage avec la charpente réalisée (augmentation de la charge & entraxe des pannes)
 - ightarrow
 ightarrow charge complémentaire induite par voligeage : à communiquer au charpentier (entraxe des pannes de 900 mm max selon études d'EXE charpente),

ETANCHEITE

Étanchéité liquide au niveau des talonnettes : suite remarques de M. CENS, contrôleur technique remplaçant M. SIBERT en congés, SEL ne doit pas recouvrir la talonnette mais remonter sur cornière 20x20 mm en bord de plancher : réalisation selon schéma joint en annexe

MENUISERIE METALLIQUE

RAPPEL (18/07/14): Études d'exécution: non finalisées, à finaliser & transmettre au CT et MOe pour visa

MENUISERIE ALUMINIUM

Réception les talonnettes des RSO réalisées par le GO : transmettre PV au MOe & CT

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : le 12/09/2014 à 8h00

Entreprises convoquées à la prochaine réunion : EGB SIOU, M-Métallerie,

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.

29/08

29/08

29/08

29/08

29/08

05/09

29/08